

RELOCALISER - DÉCARBONER - RAPATRIER

2

RELOCALISER EN FRANCE AVEC L'EUROPE



FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Yves BERTONCINI

Septembre 2020

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

RELOCALISER EN FRANCE AVEC L'EUROPE

Yves BERTONCINI

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle vise deux objectifs : contribuer à un débat pluraliste et documenté, et inspirer la décision publique.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire, soit par exemple 33 langues pour l'enquête *Démocraties sous tension*, menée dans 42 pays.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « **Anthropotechnie** » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. UNIS DANS LA SUBSIDIARITÉ : LES RELOCALISATIONS, UNE OPTION FRANCO-EUROPEENNE PARMIS D'AUTRES.....	11
1. Les relocalisations, entre primat des arbitrages économiques, primauté des politiques nationales et prééminence des politiques européennes ?	11
2. La relocalisation des investissements après le Covid-19 : une dynamique politique qui en cache d'autres.....	16
II. LES OUTILS EUROPEENS ECONOMIQUES, FINANCIERS ET INDUSTRIELS, FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEMENTS.....	21
1. Le marché unique, élément d'attraction pour les investisseurs.....	21
2. Les outils européens dans le domaine financier.....	24
3. Les outils de politique industrielle européenne.....	26
III. LES OUTILS EUROPEENS EN MATIÈRE DE POLITIQUE COMMERCIALE : LA VISCOSITÉ DES ÉCHANGES COMME AIGUILLON DES RELOCALISATIONS ?.....	30
1. Les outils de la politique commerciale européenne : un impact ambivalent.....	30
2. L'affirmation des préférences collectives européennes, barrières non tarifaires au commerce international.....	37
CONCLUSION.....	40

RÉSUMÉ

La crise du coronavirus a mis en évidence une dépendance extérieure excessive des Européens en matière sanitaire. D'ores et déjà, ce constat a entraîné des annonces de relocalisation de certaines productions en France et en Europe. Ces relocalisations, qui dépendent avant tout des entreprises, pourraient toutefois être limitées dès lors qu'elles ne sont qu'une option économique parmi d'autres. Dans un contexte géopolitique nouveau, elles pourraient également être encouragées par les autorités publiques, nationales et européennes. Il revient d'abord à la France de prendre les bonnes décisions afin de renforcer son attractivité, au même titre que ses partenaires européens.

L'Union européenne, quant à elle, dispose d'une série d'outils économiques, financiers et industriels qui sont autant d'atouts pour attirer les investisseurs, notamment grâce au marché unique. Compétence exclusive de l'Union européenne, la politique commerciale doit également contribuer à dessiner le cadre juridique et politique dans lequel opèrent les investisseurs. C'est sur ce registre commercial que doivent être identifiés les outils communautaires, existants ou à créer, susceptibles de favoriser un mouvement de relocalisations, dans un contexte propice à l'affirmation des préférences collectives européennes. Afin de renforcer le retour ou l'installation d'activités productives sur son sol, la France doit donc concilier usage résolu des outils nationaux et mobilisation consensuelle des outils européens.

RELOCALISER EN FRANCE AVEC L'EUROPE

Yves BERTONCINI

Enseignant et consultant en Affaires européennes.

INTRODUCTION

La crise du coronavirus suscite un débat bienvenu sur le renforcement de l'autonomie stratégique de la France et de l'Union européenne¹, y compris *via* les relocalisations qui pourraient en découler grâce à des incitations à la fois nationales et européennes. Le président Emmanuel Macron, dès son premier discours de crise, le 12 mars 2020, a ainsi évoqué la nécessité de renforcer notre autonomie stratégique, en déclarant : « Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraines, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main². » C'est dans cette perspective que pourrait advenir le retour sur le sol national et européen d'investissements aujourd'hui localisés hors de l'Union européenne et que pourraient y être engagés davantage d'investissements jugés stratégiques par les Européens, pour autant que des décisions économiques et politiques soient prises en ce sens.

1. Sur ce défi, voir Yves Bertoncini, « Renforcer notre autonomie stratégique après le Covid-19 : vertus d'une approche franco-européenne », Terra Nova, 15 juin 2020 [https://tnova.fr/system/contents/files/000/002/081/original/Renforcer_notre_autonomie_strat_gique_apr_s_le_Covid-19.pdf?1592224725].

2. Emmanuel Macron, « Adresse aux Français, 12 mars 2020 » [www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais].

La crise du coronavirus met en évidence une dépendance extérieure excessive des Européens en matière sanitaire. D'ores et déjà, cette situation a entraîné des annonces et des décisions de relocalisation (médicaments, masques, vaccins, etc.). Toutefois, la réflexion reste largement ouverte s'agissant de la nature et de la portée de relocalisations dans d'autres domaines. Il est nécessaire d'appréhender les enjeux de ce débat, en particulier lorsqu'il s'agit d'identifier les outils européens qui pourraient servir de vecteurs à de telles relocalisations. Cela suppose de bien distinguer ce qui relève de décisions nationales de ce qui relève de décisions européennes. Ainsi, la conduite de politiques industrielles et commerciales suppose un large consensus entre les États membres. Cette réflexion franco-européenne apparaît d'autant plus salutaire que se multiplient en France les appels à la « démondialisation » susceptibles de crispier nos voisins et de tromper nos compatriotes.

Dans ce contexte, trois séries de considérations pourront guider le débat sur les relocalisations post-Covid-19 :

- appréhender les logiques politiques et économiques du cadre européen qui font des relocalisations une option parmi d'autres ;
- mesurer l'impact potentiel du recours à des outils européens en matière économique, financière et industrielle ;
- envisager l'usage d'outils européens en matière commerciale et environnementale.

I. UNIS DANS LA SUBSIDIARITÉ : LES RELOCALISATIONS, UNE OPTION FRANCO-EUROPÉENNE PARMI D'AUTRES

L'éruption du Covid-19 a tout à la fois avivé le débat sur la localisation d'investissements perçus comme stratégiques, notamment en matière sanitaire, et illustré la difficulté de susciter un consensus européen en temps de crise. Si des compromis ont pu être adoptés pour accroître la solidarité européenne face au coronavirus, notamment *via* l'adoption du plan de relance *Next Generation EU* par le Conseil européen le 21 juillet 2020³, il n'en a pas été de même s'agissant du renforcement de la souveraineté européenne, qui fait l'objet d'intenses réflexions⁴.

Bien au-delà du seul secteur sanitaire, qui pourrait faire consensus, il importe donc de bien identifier les logiques politiques et économiques à l'œuvre au niveau européen afin d'évaluer dans quelle mesure les outils de l'Union européenne pourraient être mobilisés pour ainsi encourager des relocalisations. Ces dernières n'apparaissent dès lors que comme une option parmi d'autres pour dessiner le monde de l'après-Covid-19, même si elles peuvent être portées par d'autres dynamiques politiques.

1. Les relocalisations, entre primat des arbitrages économiques, primauté des politiques nationales et prééminence des politiques européennes ?

Il convient tout d'abord de souligner que les localisations ou relocalisations d'investissements découlent de décisions fondées sur le primat des arbitrages économiques et la primauté des politiques nationales – les politiques européennes ne fournissant qu'un cadre d'ensemble.

Des relocalisations fondées sur des arbitrages d'abord économiques

L'Union européenne réunit des économies de marché qui laissent les entreprises libres de leurs décisions y compris en matière de localisation de leurs investissements. Ces choix de localisation ou de relocalisation sont donc d'abord déterminés par des arbitrages économiques tenant compte du poids des consommateurs et de la recherche de profit des actionnaires⁵.

3. Voir Conseil européen, « Réunion extraordinaire du Conseil européen [17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020] – Conclusions », 21 juillet 2020 (www.consilium.europa.eu/media/45125/210720-euco-final-conclusions-fr.pdf).

4. Sur ce registre, voir notamment Commission européenne, « Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe », 10 mars 2020 (https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-eu-industrial-strategy-march-2020_fr.pdf).

5. Sur ces enjeux, voir Coface, « World trade: despite a sudden interruption, global value chains still have a bright future », coface.com, 26 mai 2020 (www.coface.com/News-Publications/News/World-Trade-despite-a-sudden-interruption-global-value-chains-still-have-a-bright-future).

Alors que le débat public sur les décisions de délocalisation évoque systématiquement la recherche de moindres coûts de production pour les dirigeants et actionnaires des entreprises concernées, il est essentiel de souligner l'importance des consommateurs dans leurs choix :

- d'une part, parce que les investissements productifs visent souvent à accéder à un marché dont la demande est jugée solvable et/ou en expansion : c'est aussi parce que les consommateurs de pays comme la Chine sont une cible prioritaire que des investissements français et européens y sont réalisés, pas seulement parce que le salaire des employés y est plus bas qu'en France et en Europe⁶ ; l'augmentation régulière du pouvoir d'achat des consommateurs non européens constitue à cet égard un obstacle économique puissant à d'éventuelles relocalisations productives sur notre continent⁷ ;
- d'autre part, parce que les investisseurs doivent s'efforcer d'offrir le meilleur rapport qualité/prix à leurs clients : s'il n'est pas exclu que les entreprises privilégient des fournisseurs situés en Europe pour ce motif, il est notable que tout mouvement de relocalisation générateur de hausse des prix (et donc de baisse du pouvoir d'achat) pourrait rapidement se heurter à des limites du point de vue des consommateurs individuels⁸.

Un mouvement de relocalisation déjà amorcé par les entreprises

De nombreuses entreprises européennes ont engagé des stratégies de relocalisation de leurs activités bien avant la crise du Covid-19. Ces relocalisations sont principalement fondées sur la volonté de :

- privilégier une production plus personnalisée et adaptée à leurs marchés domestiques ;
- profiter du rapprochement industrie-services, les seconds étant le plus souvent rendus sur place ;
- contribuer à la lutte contre la pollution et affirmer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) aux yeux de leurs clients.

De telles relocalisations peuvent aussi découler de la hausse des salaires constatée dans des pays à bas coût comme la Chine, même si une telle hausse a pour effet de rendre encore plus solvable la demande domestique, et donc d'accroître les motifs d'une localisation productive sur place.

6. Surcetenjeu, voir notamment Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, « Désindustrialisation, délocalisations », rapport pour le Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2005 (www.cae-eco.fr/IMG/pdf/055.pdf), ou encore Lionel Fontagné, « Délocaliser ou externaliser : comprendre les stratégies des entreprises françaises », cepii.fr, 25 juin 2013 (www.cepii.fr/BL06/bi/post.asp?IDcommunique=226).

7. La création d'entreprises conjointes (*joint ventures*) avec un partenaire local afin de produire sur place est le plus souvent requise par les autorités chinoises ou indiennes comme condition d'accès à leur marché domestique.

8. Notons que les relocalisations pourraient aussi conduire à une robotisation accrue des processus de production en Europe et pas nécessairement à des recrutements massifs.

Les logiques de consommation des entreprises et celles des individus ou ménages sont bien distinctes :

- les individus et les ménages semblent particulièrement sensibles au rapport qualité/prix, de sorte qu'il n'a pas été établi à ce stade que la provenance locale ou nationale de tel ou tel produit les conduisait à délaisser en masse l'achat de produits importés, au-delà des déclarations de principe ; seuls les produits directement associés à un savoir-faire local ou national (par exemple, en France, dans le luxe ou la gastronomie) bénéficient à cet égard d'une prime à la localisation domestique ;
- la promotion de leur responsabilité sociétale (RSE) par les entreprises semble en revanche indiquer que les consommateurs français et européens sont de plus en plus attentifs aux conditions de production des biens et services qu'ils achètent, ce qui peut peser sur les choix ou les modalités de localisation des investissements européens, voire sur leur relocalisation ;
- les entreprises ont par ailleurs développé un commerce intra-firmes international qui a puissamment contribué à la fragmentation des chaînes de production et de valeur (beaucoup d'importations concernent donc des composantes de produits finaux assemblés en Europe)⁹ ; elles peuvent être amenées à relocaliser certains de ces investissements si une forte pression des consommateurs français et européens s'exerce sur eux mais aussi et surtout si le coût et la sécurité de leurs approvisionnements se dégradent.

La relocalisation d'investissements peut enfin découler de considérations davantage politiques, notamment liées, d'une part, à l'évolution du contexte géopolitique ou géoéconomique global ou régional – la crise du Covid-19 pouvant entraîner des ajustements à cet égard – ou, d'autre part, à des considérations liées à la nature et à l'évolution du cadre juridique mis en place par les autorités publiques nationales et européennes – le cadre national apparaissant au moins aussi déterminant que le cadre européen.

La primauté des politiques conduites par les États membres

Avant d'évoquer l'importance des politiques conduites par les États membres pour encourager les localisations ou relocalisations d'investissements, il faut tout d'abord souligner que tous les États ne disposent pas des mêmes atouts démographiques et géographiques sur ce registre. C'est notamment parce que la France est un grand pays de plus de 66 millions de consommateurs, directement voisin d'autres grands pays riches comme l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, qu'elle bénéficie d'une attractivité naturelle bien supérieure à celle de petits pays européens périphériques, voire insulaires (comme l'Irlande).

9. Voir Paul-Adrien Hyppolite, *Relocaliser la production après la pandémie ?*, Série « Relocaliser - Décarboner - Rapatrier », Fondation pour l'innovation politique, septembre 2020 (www.fondapol.org/etude/relocaliser-la-production-apres-la-pandemie/).

Au-delà de ces caractéristiques naturelles, les États de l'Union disposent des principaux outils ayant une influence sur la localisation des investissements et d'éventuelles relocalisations. C'est à ce titre qu'ils développent des politiques visant à améliorer leur attractivité et c'est sur ce registre que cette dernière est évaluée aussi bien par les investisseurs que par les organisations internationales¹⁰. Ces stratégies et évaluations font apparaître que les choix de localisation d'investissements sont particulièrement sensibles à la stabilité de l'environnement juridique et politique, à la qualité des ressources humaines et à l'évolution des coûts salariaux unitaires, au niveau et à la structure des prélèvements fiscaux et sociaux, à la fiabilité et à la disponibilité des infrastructures et des services publics, etc.

Il revient donc aux États de mettre en place les politiques susceptibles d'encourager la localisation ou la relocalisation des investissements sur leur sol – par exemple en matière fiscale. Lorsque le Danemark et l'Allemagne ont choisi d'augmenter leur taux de TVA, ils l'ont notamment fait afin de privilégier un prélèvement qui pèse de la même manière sur les producteurs étrangers et domestiques. Les autorités françaises ont été confrontées à un choix similaire sous la présidence de Nicolas Sarkozy, promoteur d'une TVA dite « sociale ». De même, la baisse programmée des « impôts de production » a vocation à rapprocher les entreprises françaises des conditions de concurrence des producteurs étrangers.

Cette dimension nationale du débat sur les localisations et relocalisations apparaît clairement si l'on prend le temps de considérer que des pays de l'Union européenne participant au même marché unique et à la même union monétaire affichent des situations et des performances très contrastées, par exemple en matière industrielle. C'est donc bien au niveau national que doivent être relevés nombre de défis et prises nombre de décisions en la matière. Il s'agit dès lors de ne pas surinvestir le débat européen en délaissant la réflexion et les arbitrages à rendre au niveau national, au prix d'un triple risque : celui de « lâcher la proie pour l'ombre », celui d'accuser l'Union européenne de maux dont elle n'est pas directement responsable mais aussi celui de crispier les autres États membres, s'ils ne voient pas l'utilité ou l'intérêt d'adapter les politiques communautaires, alors que leur accord est nécessaire pour utiliser les outils européens.

10. Le classement « Doing Business » régulièrement établi par la Banque mondiale est l'un des plus souvent cité en termes d'attractivité des États pour les investisseurs. Voir World Bank Group, *Doing Business 2020*, chap. 1 (https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/32436/9781464814402_Ch01.pdf).

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée (hors construction)

Pays de l'Union européenne	Part du produit intérieur brut (en %)
République tchèque	29,7
Allemagne	25,4
Pologne	25,0
Autriche	22,1
Italie	19,6
Moyenne UE 28	19,1
Suède	18,1
Espagne	15,9
Pays-Bas	15,2
France	13,6
Luxembourg	7,0

© Fondation pour l'innovation politique, septembre 2020.

Sources : Eurostat chiffres 2018 (https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/10164473/KS-El-19-001-FR_N.pdf/aef66e0b-f5fe-c4e1-67ac-3c3f01a44384), Yves Bertoncini.

L'impact majeur des politiques et outils de l'Union européenne

Le fait que l'Europe n'offre qu'une partie des outils utilisables pour favoriser les localisations ou relocalisations d'investissement ne doit pas minimiser son impact. Elle dispose de fait d'une « boîte à outils » consistante en la matière, aussi bien de nature interne (marché unique, financements communs, incitations industrielles) que de nature externe, particulièrement sa politique commerciale.

Il est souvent reproché aux pays membres, particulièrement à la France, de ne pas suffisamment privilégier la promotion de ses producteurs et de se focaliser sur la satisfaction des consommateurs, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises (pour leurs consommations intermédiaires). Il importe donc de rappeler que la priorité traditionnellement accordée par l'Union européenne aux consommateurs procède moins d'une « naïveté » intellectuelle que d'un double arbitrage de ses États :

- arbitrage politique, d'une part, qui traduit la difficulté européenne de faire des choix industriels avantageant les pays accueillant les sièges sociaux et les emplois concernés (alors que les consommateurs peuvent être servis dans tous les pays) ;
- arbitrage économique, d'autre part, dès lors que la libéralisation européenne, aussi bien interne (marché unique) qu'externe (ouverture commerciale), est jugée très profitable par la plupart des pays de l'Union.

La crise du Covid-19 semble conduire à quelques ajustements sur ce double registre, dont témoigne par exemple le constat dressé récemment par le Conseil européen : « Nous devons garantir l'autonomie stratégique de l'UE au moyen d'une politique industrielle dynamique, d'un soutien aux PME et aux jeunes entreprises et d'un filtrage efficace des investissements directs étrangers. La pandémie de Covid-19 a montré qu'il était urgent de produire des biens critiques en Europe, d'investir dans des chaînes de valeur stratégiques et de réduire la dépendance excessive à l'égard des pays tiers dans ces domaines¹¹. » Il reste donc à envisager dans quelle mesure les leçons tirées de la crise du Covid-19 pourraient avoir un impact substantiel en termes de relocalisations en Europe.

2. La relocalisation des investissements après le Covid-19 : une dynamique politique qui en cache d'autres

La crise du coronavirus va entraîner quelques relocalisations, notamment en matière sanitaire et médicale, à la fois parce que des entreprises auront choisi de mieux sécuriser leur approvisionnement et parce que les autorités publiques nationales et européennes entendront faire primer les objectifs de sécurité et de souveraineté sur les arbitrages purement économiques et financiers. Il importe cependant de mesurer les limites de cette dynamique politique en termes de relocalisations effectives, tout en évoquant d'autres facteurs géopolitiques et géoéconomiques sans doute plus favorables que la crise du Covid-19.

Face aux risques de dépendance, la relocalisation est l'une des alternatives possibles au niveau européen

Le renforcement de l'autonomie stratégique de la France et de l'Union européenne après la crise du Covid-19 passe-t-il forcément par des relocalisations massives, qui pourraient être favorisées par des incitations à la fois nationales et européennes ? Si la crise du Covid-19 conduit les Européens à s'interroger sur leur dépendance excessive à l'égard du reste du monde et les incite à renforcer leur « autonomie stratégique », encore faut-il préciser la portée politique, géographique et sectorielle de ce renforcement, en répondant à trois questions clés : dans quelles proportions faut-il renforcer cette autonomie, à quelle(s) échelle(s) géographique(s) et dans quels secteurs prioritairement ?

S'agit-il tout d'abord de rendre l'Europe pleinement autonome, voire indépendante, vis-à-vis du monde extérieur ? Ou plutôt de la rendre moins vulnérable à l'égard d'une « dépendance excessive », selon le terme utilisé ?

11. Conseil européen, « Une feuille de route pour la relance », 21 avril 2020, p. 3 [www.consilium.europa.eu/media/43410/20200421-a-roadmap-for-recovery_fr.pdf].

Promouvoir l'indépendance conduirait à essayer de doter la France et/ou l'Europe de capacités de production et de décision leur permettant de s'adapter seules à tout type de crise. Privilégier l'autonomie impliquerait de garantir qu'elles soient en mesure de réagir face aux crises, en s'appuyant sur des ressources économiques et industrielles à la fois internes et externes. Pour les entreprises, cela permettrait la constitution davantage de stocks, tout en opérant un peu moins en « flux tendus », pas nécessairement à relocaliser leurs productions.

Retenir l'« option indépendantiste » pourrait inciter à renforcer la présence sur notre sol de toute une série d'entreprises remplissant un rôle jugé stratégique, *via* le développement ou la relocalisation de leurs capacités de production. Privilégier l'« option autonomiste » reviendrait à admettre un certain degré de dépendance vis-à-vis du monde extérieur, en lui assignant des limites sur des enjeux essentiels : l'extrême concentration des chaînes de production dans certains pays d'Asie, la position trop dominante des États-Unis dans plusieurs secteurs technologiques ou encore des importations européennes massives de matières premières. À cet égard, le concept d'« autonomie stratégique ouverte » privilégié au niveau européen traduit la recherche d'une « indépendance dans l'interdépendance ». Il présuppose qu'il s'agit prioritairement pour l'Europe de disposer d'une pleine maîtrise de l'accès à certaines ressources et biens essentiels en termes sécuritaires et économiques, mais pas forcément une pleine maîtrise de leur production, qu'il faudrait obtenir *via* des relocalisations massives.

La quasi-absence de matières premières énergétiques sur leur continent a instruit les Européens sur la meilleure manière de renforcer leur autonomie stratégique dans un contexte international ouvert¹². Elle les conduit en effet à développer les énergies renouvelables mais aussi à diversifier leurs modes d'approvisionnement afin de ne pas dépendre d'un seul pays, d'une seule région ou d'une seule source d'énergie, et, par conséquent, d'être davantage à l'abri de crises éventuelles. Cet exemple a vocation à être médité : la volonté de renforcer l'autonomie stratégique des Européens après le Covid-19 ne saurait en effet se résumer au rapatriement de capacités de production sur notre sol, sur fond de « démondialisation ». Réduire la dépendance et la vulnérabilité des Européens dans certains secteurs clés peut en effet tout aussi bien passer par le redéploiement de nos chaînes de production vers d'autres pays d'Asie (en particulier en Asie du Sud-Est), d'Afrique ou du voisinage immédiat de l'Union européenne (Balkans occidentaux, Maghreb, etc.). Par ailleurs, si de telles relocalisations avaient lieu dans l'Union même, elles pourraient concerner l'ensemble de ses vingt-sept États membres, et pas nécessairement la France...

12. Sur cet enjeu, voir Laurent Lacroix, « Quelle Europe de la supply chain et des approvisionnements ? », *Question d'Europe*, n° 561, Fondation Robert-Schuman, 2 juin 2020 (www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-561-fr.pdf).

Enfin, si les autorités nationales et européennes veulent affirmer la prééminence de leurs objectifs régaliens en matière de sécurité collective afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de chaînes de valeur trop fragmentées, il leur faut déterminer sur quels secteurs faire porter leurs efforts, au-delà du sanitaire. Beaucoup de ces secteurs se tournent en effet vers les autorités publiques afin que soit reconnue leur dimension stratégique et que soient prises les décisions de soutien et/ou de protection qu'ils jugent nécessaires. Les industriels réunis au sein d'AEGIS Europe ont ainsi écrit à la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen pour lui demander de mieux « protéger les entreprises et les infrastructures contre les prises de contrôle étrangères », y compris *via* une « aide financière en rapport avec l'impact du Covid-19 pour les entreprises déjà dans une situation critique », mais aussi *via* un soutien aux « industries soumises à un commerce déloyal¹³ ». Cette alliance regroupant vingt-cinq associations professionnelles allant des métaux au verre en passant par les constructeurs de vélos, le transport maritime et ferroviaire, les engrais et les énergies renouvelables, il n'est pas aisé de discerner lesquelles doivent être prioritairement concernées par les politiques publiques visant à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne, y compris en favorisant des relocalisations vers notre continent.

Si la crise du Covid-19 conduit les Européens à souhaiter réduire leur dépendance vis-à-vis de la Chine et d'autres pays dans quelques secteurs économiques jugés stratégiques, on voit bien qu'elle peut entraîner d'autres ajustements que les seules relocalisations. Bien que ces dernières sont évoquées par la France et par l'« Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus¹⁴ », elles ne semblent pas faire partie des principales priorités fixées par les institutions européennes pour l'après-Covid-19.

Les dynamiques environnementales et géopolitiques peuvent favoriser les relocalisations

Deux dynamiques politiques plus puissantes et durables que celle liée à la crise du Covid-19 semblent susceptibles de favoriser les mouvements de relocalisation vers le continent européen à moyen terme : celle liée à la protection de l'environnement et celle découlant de la montée en puissance du duopole américano-chinois.

La nécessité de protéger l'environnement s'impose comme une priorité électorale et politique dans nombre d'États membres et au niveau communautaire, au point qu'Ursula von der Leyen fait du Pacte vert européen l'axe central de sa présidence à la Commission européenne.

13. AEGIS Europe, « AEGIS Europe reaction to the consequences of the COVID-19 outbreak – Facing the great takeover – EU industry requires protection », 2 avril 2020 (https://static1.squarespace.com/static/5537b2f8e4b0e49a1e30c01c/t/5e8705f7d6ea570f51b20c0/1585907199896/20-04-03_Letter+to+President+von+der+Leyen_COVID+19.pdf).

14. « Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus », art. cit.

Lutter contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité paraît conduire à poser des limites au processus de mondialisation économique, qui pourrait à l'avenir davantage s'organiser autour de grands pôles régionaux (en particulier États-Unis-Canada-Mexique, Chine-Asie du Sud-Est et Union européenne).

Ces limites peuvent d'abord porter sur le principe même de la mondialisation, lorsque celle-ci aboutit à une fragmentation extrême des chaînes de valeur sous couvert de maximisation des profits et du pouvoir d'achat, dès lors que cette rationalité économique semble plus discutable d'un point de vue environnemental. Est-il vraiment soutenable d'importer des composants ou des produits depuis l'autre bout du monde au regard du coût environnemental induit ? La multiplication d'accords commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires extérieurs a-t-elle vocation à se poursuivre indéfiniment au regard de son impact pour la planète ?

Les conditions dans lesquelles s'opère cette mondialisation économique sont également mises en cause : la mise en œuvre du Pacte vert européen¹⁵ prévoit des politiques et mesures qui pourront toutes avoir pour effet de favoriser la localisation ou le développement d'activités sur le sol européen, de la promotion des énergies non fossiles au projet de taxe carbone aux frontières, en passant par le soutien à l'économie circulaire. À titre d'exemple, l'adoption d'une nouvelle taxonomie financière européenne incitant les entreprises à privilégier des investissements compatibles avec la préservation du climat peut les conduire à cibler davantage le continent européen. Il en ira de même de la révision des règles sur les aides d'État, qui pourraient autoriser plus d'interventions publiques visant à éviter les « fuites de carbone », c'est-à-dire la délocalisation de productions européennes dans des pays aux normes climatiques moins contraignantes.

La montée en puissance du duopole américano-chinois participe d'une dynamique géopolitique qui pourrait elle aussi favoriser la relocalisation d'activités productives en Europe. Les tensions croissantes entre ces deux grandes puissances pourraient porter un coup d'arrêt au développement continu des échanges internationaux, de même que le mouvement de repli des États-Unis de Donald Trump et le caractère plus « endogène » de la croissance chinoise. Cette nouvelle « guerre froide » invite par ailleurs les Européens à privilégier une lecture plus stratégique de leurs choix économiques, qui peut les conduire à renoncer à des offres et débouchés extracommunautaires attrayants financièrement s'il apparaît qu'ils les rendent plus vulnérables politiquement. Les controverses sur le recours à Huawei pour la 5G sont l'une des illustrations de ce dilemme¹⁶.

15. Voir Commission Européenne, « Un pacte vert pour l'Europe » (https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr).

16. Voir par exemple Elsa Bembaron, « La 5G chinoise sous pression américaine », *Le Figaro*, 1^{er} septembre 2020.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les appels du président de la République française à prendre davantage conscience de l'identité commune des Européens et à affirmer leur souveraineté afin de tirer un meilleur parti de leur puissance¹⁷. Cela suppose une révolution politique conduisant les Européens non seulement à s'adapter à la mondialisation mais aussi à la façonner¹⁸, en accélérant le passage d'une « intégration négative » visant à déjouer le heurt des puissances et à privilégier l'efficacité économique (par la mise en concurrence par exemple) à une « intégration positive » combinant efficacité économique et affirmation géopolitique¹⁹.

Il s'agirait alors de mieux identifier les menaces extérieures qui pèsent sur l'exercice de la souveraineté des États européens et sur leurs capacités à défendre leurs intérêts et leurs valeurs²⁰ dans un monde marqué par l'émergence du duopole américano-chinois, mais aussi par l'affirmation d'autres puissances régionales comme la Russie, la Turquie et le Royaume-Uni post-Brexit²¹.

Dans cette perspective, les Européens pourraient être incités à développer davantage de productions « domestiques » visant à réduire leur dépendance vis-à-vis de puissances extérieures présumées hostiles ou peu fiables, au-delà même des leçons qu'ils tireront de la crise du Covid-19 en matière pharmaceutique et sanitaire. Cette lecture géopolitique encourage une vision prospective identifiant les secteurs et investissements déterminants pour leur prospérité et leur souveraineté à moyen et long terme. Le terme « relocalisations » ne couvrira donc pas seulement le rapatriement vers l'Europe d'activités productives et d'investissements aujourd'hui localisés hors de notre continent, mais aussi et peut-être surtout le développement d'activités et de secteurs qu'il est jugé stratégique d'accueillir sur notre sol : les investissements d'avenir plus que ceux d'hier. C'est sur cette base que les Européens pourront être amenés à se saisir de la boîte à outils à la fois internes et externes dont ils disposent, et même à l'étoffer chaque fois que nécessaire.

17. Voir « Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique », elysee.fr, 26 septembre 2017 [www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique].

18. Sur ces défis, voir Laurent Cohen-Tanugi, *Euromande 2015. Une stratégie européenne pour la mondialisation*, Odile Jacob/La Documentation française, 2008.

19. Sur ces enjeux, voir Pascal Lamy, « Union européenne : vous avez dit souveraineté ? », *Commentaire*, n° 169, printemps 2020, p. 5-11 [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lumni-20au24avril/99/6/0423-Lyce-HGGSP-Article_PLamy_Unioneuropeenne_1275996.pdf].

20. À cet égard, la crise du Covid-19 conduit à renouveler l'analyse stratégique européenne et occidentale *via* la prise en compte des risques pandémiques, et pas seulement des risques géopolitiques.

21. Voir sur ce sujet de la « souveraineté stratégique » les travaux du European Council on Foreign Relations (ECFR), notamment Mark Leonard et Jeremy Shapiro, « Empowering EU Member states with Strategic Sovereignty », European Council on Foreign Relations, juin 2019 [www.ecfr.eu/page/-/1_Empowering_EU_member_states_with_strategic_sovereignty.pdf].

II. LES OUTILS EUROPÉENS ÉCONOMIQUES, FINANCIERS ET INDUSTRIELS, FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEMENTS

La localisation ou relocalisation d'investissements en France et en Europe découle d'arbitrages économiques qui sont avant tout sensibles à des considérations internes : quelles sont les incitations économiques, financières et industrielles offertes aux investisseurs afin qu'ils s'orientent ou se réorientent vers notre continent ? C'est d'abord sur ce registre « domestique » que doivent être identifiés les outils européens, existants ou à créer, et susceptibles de favoriser un mouvement de relocalisations, au premier rang desquels :

- le marché unique et les normes qui le régissent ;
- les outils financiers pouvant favoriser la (re)localisation des investissements ;
- les quelques outils de politique industrielle développés par l'Union.

1. Le marché unique, élément d'attraction pour les investisseurs

Les atouts économiques d'un grand marché unique

C'est parce que les localisations d'investissements visent en grande partie à accéder à une demande massive et solvable que le marché unique européen accueille de substantiels investissements directs, domestiques et étrangers²². Même si nombre d'activités industrielles et commerciales y sont arrivées à maturité, l'Union européenne demeure l'un des marchés les plus attractifs du monde.

La libre circulation européenne des produits, services et personnes garantit l'accès à des ressources stratégiques pour les entreprises. Le droit européen interdit d'empêcher la vente de tels produits et services au sein de l'ensemble du marché intérieur, sans discrimination fondée sur la nationalité. La libre circulation des travailleurs permet aux entreprises de recourir à une main-d'œuvre mobile aux qualifications multiples.

La mise en place de normes techniques et de standards au niveau de l'ensemble du marché unique permet aux producteurs de réduire leurs coûts et de prévoir l'amortissement de leurs investissements sur une base beaucoup plus large. À cet égard, la mise aux normes européennes conserve un potentiel important : c'est par exemple en privilégiant des procédures plus souples de mise sur le marché européen pour les vaccins et les médicaments qu'on favorisera l'émulation et le dynamisme de nos entreprises pharmaceutiques.

22. Selon la Commission européenne, les stocks d'investissements directs étrangers détenus par des investisseurs de pays tiers dans l'Union européenne s'élevaient à 6 295 milliards d'euros à la fin de 2017 et fournissaient 16 millions d'emplois directs aux Européens.

Le parachèvement de la libéralisation européenne des industries de réseaux (transports, énergie, télécommunications, services financiers) permettra aussi de baisser le coût des intrants pour l'ensemble des entreprises de l'Union et donc d'améliorer leur compétitivité et l'attractivité du Vieux continent.

La communauté de droit, pourvoyeuse de sécurité juridique

L'actualité européenne est en passe de mettre en lumière une autre dimension positive du marché unique, à savoir la sécurité juridique qu'il garantit aux investisseurs choisissant notre continent.

L'Union européenne est en effet une communauté de droit fondée sur l'effet direct et la primauté des normes communautaires, qu'il revient aux juges nationaux de faire appliquer, avec le soutien et sous le contrôle de la Cour de justice. Les juges nationaux et européens sont à ce titre les garants de l'attractivité du marché unique et les clés de voûte de l'ordre juridique communautaire²³. C'est l'une des raisons prosaïques pour lesquelles l'indépendance de la justice fait partie des conditions *sine qua non* à respecter pour devenir membre de l'Union européenne, et pour lesquelles les atteintes aujourd'hui constatées dans des pays comme la Pologne et la Hongrie sont combattues, au-delà même de la réprobation morale qu'elles inspirent. C'est aussi la raison pour laquelle la réticence britannique à admettre la primauté du droit communautaire et la prééminence de la Cour de justice de l'Union européenne pour le règlement des litiges relatif à l'interprétation du droit communautaire est susceptible d'affaiblir la sécurité juridique des investisseurs dans ce pays, et donc son attractivité.

L'application des règles de concurrence européenne est aussi propice à la localisation d'investissements en Europe. Le contrôle des fusions-acquisitions garantit aux investisseurs qu'ils n'auront pas à pâtir d'abus de position dominante qui mettrait à mal leur modèle économique. L'encadrement européen des aides d'État²⁴ évite une concurrence inéquitable entre des entreprises qui seraient massivement soutenues par leurs autorités publiques (nationale ou locales)²⁵, au détriment de leurs concurrentes des pays voisins²⁶. Il leur est dès lors possible de déployer des stratégies d'investissements et de localisations paneuropéennes, sans avoir besoin de concentrer toutes leurs activités dans le même pays.

23. Il en va de même des juridictions spécialisées mises en place après la création d'un «brevet communautaire» et que peuvent saisir les entreprises.

24. Voir la dernière version du Règlement d'exemption déclarant quinze catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02014R0651-20170710&from=EN>).

25. Pour de plus amples développements sur ce thème, voir Yves Bertoncini, «L'ordolibéralisme européen, socle de notre autonomie stratégique», *Le Mouvement européen-France*, 27 mai 2020 (<https://mouvement-europeen.eu/ordoliberalisme-europeen-socle-de-notre-autonomie-strategique/>).

26. La crise du Covid-19 incite à rappeler que le contrôle européen des aides d'État protège les pays moins riches de ceux qui le sont davantage : le relâchement de ce contrôle a en effet permis à l'Allemagne de déboursier la moitié des 1 900 milliards d'euros d'aides publiques notifiées à la Commission entre mi-mars et mi-mai 2020, c'est-à-dire autant à elle seule que les vingt-six autres États membres.

Les relocalisations pourraient être davantage motivées par le Brexit que par le coronavirus

La décision britannique de quitter l'Union semble avoir des conséquences positives pour les localisations d'activités sur le continent européen, avant même que le cadre des relations futures Union européenne-Royaume-Uni soit défini à l'horizon 2021.

Les autorités françaises soulignent ainsi combien le « Brexit » a renforcé l'attractivité comparée de la France*, y compris en termes de relocalisations d'activités. Il n'est à cet égard pas exclu que le Brexit et l'adoption du nouveau statut du Royaume-Uni génèrent plus de relocalisations que la crise du coronavirus.

Non seulement le Brexit réduit l'attractivité du Royaume-Uni pour les investisseurs, puisqu'ils auront désormais accès de manière directe à seulement 66 millions de consommateurs, contre 512 millions auparavant, mais il entretient une insécurité juridique peu propice aux investissements de long terme.

C'est d'ailleurs parce que les autorités britanniques devront compenser cette *diminutio capitis* que les vingt-sept pays de l'Union européenne craignent qu'elles recourent à des formes de concurrence réglementaire, fiscale, environnementale et sociale, et conditionnent l'accès au marché unique à la définition et au respect de règles du jeu équitables.

* Voir Kantar/Business France, « France Attractiveness Survey 2019 », 21 janvier 2020 (www.businessfrance.fr/discover-france-news-france-attractiveness-survey-2019).

Une diversité communautaire qui peut être perçue positivement par les investisseurs

Le fait que les Européens soient « unis dans la diversité » sur le plan économique est perçu négativement par les investisseurs à chaque fois que cela les expose à des divergences normatives et réglementaires compliquant la libre circulation de leurs produits et services au sein du marché unique. La diversité européenne peut en revanche être un atout à leurs yeux si elle leur permet de faire des arbitrages favorables au moment de la localisation de leurs investissements productifs et de portefeuille.

Même si cette diversité introduit une concurrence entre États membres, mal vécue par ceux qui en font les frais lors d'investissements massifs ou de (dé) localisations marquantes, il est nécessaire de mentionner le rôle qu'elle peut jouer en termes d'attractivité européenne et de relocalisations vers notre continent : diversité sociale (niveaux de salaires, de protection sociale), diversité des ressources humaines (niveaux et qualité de la formation, multilinguisme), diversité fiscale (niveaux et structures des prélèvements obligatoires), diversité technologique (infrastructures, centres de recherche), diversité monétaire (le marché unique accueille des pays membres et non-membres de la zone euro). À cet égard, il est probable que les relocalisations générées par la crise du Covid-19 et le Brexit bénéficieront à une large variété de pays, en fonction de la nature des activités concernées.

2. Les outils européens dans le domaine financier

La relocalisation d'investissements en France et en Europe pourrait aussi être favorisée par l'usage des outils financiers dont dispose l'Union – y compris grâce au surcroît de ressources mises à sa disposition pour faire face à la crise du coronavirus.

Les budgets annuel et pluriannuel, outils financiers traditionnels de l'Union européenne

Même s'ils ne représentent en temps normal que 1 % du PIB de l'Union européenne et environ 2,5 % des dépenses publiques engagées par ses États membres, les financements du budget communautaire couvrent une très faible part de dépenses de fonctionnement et une large part de dépenses d'investissement. L'adoption en cours d'un nouveau budget communautaire pour la période 2021-2027 devrait dès lors permettre d'engager près de 1 100 milliards d'euros, soit environ 155 milliards d'euros par an, dans plusieurs domaines clés pour la localisation d'activités productives en Europe. Outre la politique agricole commune, qui contribue à la souveraineté alimentaire européenne, on peut citer les fonds structurels et de cohésion, dédiés à l'aménagement du territoire, et les dépenses de recherche-développement.

Une attention spéciale doit être accordée aux dépenses européennes consacrées aux infrastructures de transport, d'énergie et de communication, y compris digitale (notamment 5G et communication quantique), ainsi qu'à celles dédiées à des méta-infrastructures comme Galileo (qui a permis l'avènement d'un GPS européen plus précis que son homologue américain), ITER (pour la fusion nucléaire) ou Gaïa X (pour un stockage européen des données). De plus, les 7 milliards d'euros prévus pour le Fonds européen de défense pourraient contribuer à créer d'utiles coopérations face à la trop grande fragmentation des dépenses nationales dans ce secteur stratégique. Une plus grande européanisation des marchés de la défense permettrait aux pays européens de développer leur capacité à produire des outils et armements de nouvelle génération, notamment en matière aéronautique et spatiale.

L'Union européenne à la recherche de l'effet de levier vis-à-vis des acteurs privés

Les financements étant limités au niveau communautaire, l'Union européenne a développé des outils visant à lui permettre de mobiliser des financements privés, sur la base d'un effet de levier maximisant l'impact de ses contributions budgétaires.

Le programme *Invest EU*, qui prend la suite du plan d'investissement dit « plan Juncker » pour la période 2021-2027, prévoit une garantie budgétaire de l'Union européenne pour soutenir l'investissement et l'accès aux financements et mobiliser au moins 650 milliards d'euros d'investissements supplémentaires. Les quatre priorités fixées peuvent toutes générer des investissements

favorables en termes de (re)localisation, puisqu'il s'agit des infrastructures durables ; de la recherche, de l'innovation et de la numérisation ; des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ; et des investissements sociaux et des compétences.

Partenaire principal du plan Juncker et du programme *Invest EU*, le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) fournit par ailleurs des prêts et garanties qui jouent eux aussi un rôle important auprès des PME et des ETI, à hauteur de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an²⁷. Par ailleurs, en avril 2020, le Conseil européen lui a demandé de créer un Fonds de garantie paneuropéen pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, qui prévoit la mise à disposition de financements supplémentaires pouvant aller jusqu'à 200 milliards d'euros. La BEI a de surcroît pour objectif à l'horizon 2025 de consacrer la moitié de ses financements à des projets favorisant la transition climatique de l'Union européenne, ce qui pourra aussi avoir pour effet de favoriser la localisation et le développement d'investissement sur notre continent.

Dès lors que les ressources publiques ne peuvent pas tout, le développement du capital-risque européen pourra lui aussi contribuer à favoriser l'essor d'acteurs économiques continentaux dans tous les secteurs, notamment les secteurs innovants déterminants pour l'autonomie stratégique de l'Europe. C'est aussi dans ce contexte que peut être perçue la mise en œuvre de l'union des marchés financiers et de l'union bancaire européenne, qui ont certes d'abord pour objectif de consolider le fonctionnement de la zone euro mais qui pourront aussi offrir de meilleures conditions de financement aux investisseurs (re)localisés dans l'Union.

Le plan de relance *Next Generation EU*, outil de résilience et de relocalisation ?

Les financements européens de 750 milliards d'euros prévus dans le cadre du plan de relance *Next Generation EU* ont d'abord pour objectif de revigorer des économies mises sous cloches et de réparer les énormes dégâts causés par la crise du Covid-19²⁸. Au-delà de cet effort inédit et historique de stabilisation conjoncturelle²⁹, ce plan de l'Union européenne a aussi un objectif de reconstruction plus structurel, qui peut contribuer à favoriser les (re)localisations ; cela devrait être le cas s'il finance comme prévu des investissements contribuant à mettre en œuvre le Pacte vert européen et/ou visant à renforcer l'autonomie stratégique des Européens.

27. Voir Banque européenne d'investissement (BEI), « 2019 Figures Summary », 30 janvier 2020 (www.eib.org/attachments/apc_2020_key_data_en.pdf).

28. Voir Conseil européen, « Réunion extraordinaire du Conseil européen (17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020) – Conclusions », art. cit.

29. Les interventions de la BCE ont davantage pour finalité d'éviter toute crise de liquidité et de solvabilité des acteurs financiers et des États.

C'est dans le cadre de ce plan de relance que la Commission européenne a proposé en mai 2020 de créer une nouvelle « facilité d'investissement stratégique³⁰ » avec pour objectif affiché le renforcement de notre résilience et de notre autonomie stratégique en ce qui concerne l'ensemble des technologies et chaînes de valeur clés. Intégrée au programme *Invest EU*, cette facilité devait bénéficier d'une contribution budgétaire d'environ 15 milliards d'euros et générer des investissements publics et privés allant jusqu'à 150 milliards d'euros, tout en participant à la mise en œuvre des transitions écologique et numérique. Il est donc regrettable que les arbitrages financiers rendus lors du Conseil européen des 17-21 juillet 2020 aient réduit à zéro les financements dédiés à une telle facilité.

3. Les outils de politique industrielle européenne

Si le rôle de ses États membres demeure clé en matière industrielle, la relocalisation d'investissements en Europe pourra être encouragée par la mobilisation des quelques outils dont dispose l'Union, évoqués notamment dans la « nouvelle politique industrielle » proposée par la Commission européenne en mars 2020³¹.

Une nouvelle politique industrielle ciblant des secteurs clés

La Commission européenne affirme en effet la nécessité de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe et donc de réduire sa dépendance « vis-à-vis des autres pour les choses dont nous avons le plus besoin : matériaux et technologies critiques, alimentation, infrastructures, sécurité et autres domaines stratégiques³² ». Outre l'industrie pharmaceutique, elle cite les secteurs et les « écosystèmes » de la défense et de l'espace, celui des matières premières non fossiles³³, y compris agricoles. Elle identifie aussi les *Key Enabling Technologies* (micro- et nanoélectronique, nanotechnologie, biotechnologie industrielle, matériaux avancés, photonique et technologies de fabrication avancées) sur lesquelles l'Union européenne et ses États membres sont invités à intensifier leurs efforts de recherche et de développement.

Un tel inventaire a vocation à être complété et affiné par les dirigeants nationaux et européens, qui pourraient avantageusement l'étendre au secteur des services, également perturbé par la crise du Covid-19³⁴. Ils pourraient aussi mettre l'accent sur notre dépendance en matière de données, en matière financière

30. Voir Commission européenne, « Le budget de l'Union, moteur du plan de relance pour l'Europe », mai 2020 (https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/factsheet_1-fr.pdf).

31. Voir Commission européenne, « Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe », art. cit.

32. *Ibid.*, p. 13.

33. Si la transition vers la neutralité climatique réduira la dépendance européenne vis-à-vis des énergies fossiles, elle devrait accroître sa dépendance vis-à-vis de matières premières (notamment minérales) essentielles pour des marchés tels que le-mobilité, les batteries, les produits pharmaceutiques, l'aérospatiale, la défense et les applications numériques.

34. Nombre de centres informatiques et de centres d'appels sont par exemple localisés en Inde.

et monétaire ou encore sur la nécessité de réduire notre consommation de ressources naturelles dans le cadre du Pacte vert européen et, sur cette base, engager d'autres évolutions et soutiens que ceux qui paraissent devoir émerger en matière sanitaire.

Les relocalisations européennes dans le secteur sanitaire

L'épidémie de Covid-19 a mis au jour l'extrême dépendance européenne en matière d'accès à des médicaments essentiels au moment même où leur consommation était urgente. Elle suscite une floraison de propositions et d'initiatives visant à renforcer notre autonomie sanitaire, et dont certaines pourront favoriser les investissements et (re)localisations :

- sur le plan politico-administratif, l'Europe pourrait d'abord être dotée d'outils de gestion des crises sanitaires* : création de stocks stratégiques communs d'urgence en équipements médicaux, mise en place d'une « force sanitaire d'urgence », cartographie des infrastructures européennes de santé et leurs dépendances, sous le contrôle d'un conseil chargé de la gestion des crises sanitaires ;
- sur le plan financier, l'Union européenne va mettre en place des marchés publics coordonnés ou communs pour la fabrication et le stockage de futurs vaccins **. Aux États-Unis, c'est parce que la *Biomedical Advanced Research and Development Authority* (Barda) peut passer une commande fédérale aux entreprises comme Sanofi qu'elle dispose de ressources lui donnant la priorité au regard des commandes passées par d'autres États moins riches – ou moins unis. C'est dans cette optique que la Commission européenne a lancé un appel d'offres conjoint pour la recherche d'un vaccin contre le Covid-19 et que d'autres propositions sont formulées pour renforcer l'autonomie stratégique européenne sur ce registre *** ;
- sur le plan économique, les Européens pourraient élargir le contrôle des investissements étrangers au domaine de la santé (et pas seulement des biotechnologies) ; ils pourraient aussi recourir à des mesures interdisant ou limitant les exportations de produits médicaux essentiels hors de l'Union européenne en période de crise ****.

* Sur cet enjeu, voir Djellil Bouzidi et Julien Touati, « Et si la résilience face aux pandémies passait par l'Europe ? » Fondation Jean-Jaurès, 13 mai 2020 [<https://jean-jaures.org/nos-productions/et-si-la-resilience-face-aux-pandemies-passait-par-l-europe>].

** Voir l'« Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus », dont le premier volet propose la mise en œuvre d'une « stratégie santé » de l'Union européenne (www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/18/initiative-franco-allemande-pour-la-relance-europeenne-face-a-la-crise-du-coronavirus).

*** Sur cet enjeu, voir Isabelle Marchais, « La course au vaccin contre le Covid-19 : un défi majeur pour l'Europe » Institut Jacques-Delors, mai 2020 [https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/05/PB_Vaccin-covid_Marchais_200504_FR.pdf].

**** Voir Pénélope Debreu, « L'Europe de la santé n'existe pas ? Si, mais peut beaucoup mieux faire », Terra Nova, 8 avril 2020 [https://tnova.fr/system/contents/files/000/001/964/original/Terra-Nova_Cycle-Covid19_LEurope-de-la-sante-nexiste-pas-si-peut-mieux-faire_080420.pdf?1586350018].

Les projets économiques européens d'intérêt commun

La mise en place de partenariats et de rapprochements industriels européens est également de nature à favoriser les investissements sur notre continent, y compris afin d'atteindre une taille critique internationale dans des secteurs jugés stratégiques.

Ces rapprochements sont traditionnellement initiés par les entreprises lorsqu'elles procèdent à des fusions et acquisitions, sous le contrôle de la politique de concurrence de l'Union européenne, dont il est excessif de dire qu'elle empêche l'émergence de champions industriels européens³⁵. La France et l'Allemagne plaident cependant pour un changement d'approche visant à évaluer l'impact des fusions et acquisitions non seulement à l'aune du marché européen, mais aussi du marché mondial³⁶. Si la Commission européenne ne s'est pas montrée hostile à une telle réflexion, mettant dans la balance préservation du choix et du pouvoir d'achat des consommateurs de l'Union européenne et capacité des entreprises à lutter contre leurs concurrents internationaux, ses propositions sont encore à venir.

Des rapprochements peuvent aussi intervenir dans le cadre des projets européens d'intérêt commun (IPCEI), construits autour d'un objectif industriel stratégique et déjà mis en œuvre dans le secteur microélectronique, dans celui du plastique et dans celui des batteries électriques. Ces projets peuvent bénéficier d'aides d'État importantes dès lors que plusieurs pays de l'Union européenne y participent et que des PME y sont associées. La Commission européenne a publié le rapport d'un groupe d'experts identifiant six chaînes de valeur stratégiques clés, définies comme des activités industrielles interconnectées présentant un grand potentiel pour contribuer à la transformation verte et numérique et pour améliorer la compétitivité industrielle de l'Europe³⁷. Ces six domaines clés ont été classés par ordre de priorité, en fonction de leur impact potentiel et de la disponibilité présumée des États membres et des entreprises concernées : véhicules connectés, propres et autonomes ; technologies et systèmes de l'hydrogène ; santé intelligente ; Internet industriel des objets ; industrie à faibles émissions de CO₂ ; et cybersécurité. Une « stratégie hydrogène » a été présentée par la Commission européenne en juillet 2020, tandis que les secteurs des *clouds* industriels, des nanotechnologies et de l'exploitation des terres rares sont également pressentis.

35. Sur ce sujet, voir Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, *L'Europe face aux nationalismes américains et chinois (1). Politique de concurrence et industrie européenne*, Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019 (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/12/169_I_EUROPE-NAT-ECO_2019-12-02_w.pdf).

36. L'« Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus » [art. cit.] appelle une nouvelle fois à « adapter la stratégie industrielle de la Commission à la reprise (et) à moderniser la politique européenne de concurrence ».

37. Commission européenne, « Strengthening Strategic Value Chains for a future-ready EU Industry. Report of the Strategic Forum for Important Projects of Common European Interest », novembre 2019 (<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/37824?locale=en>).

L'outil des IPCEI est sans doute le plus prometteur pour concilier innovation à l'échelle européenne, coopération multi-acteurs et orientation des investissements publics et privés vers les secteurs et technologies stratégiques.

Le contrôle des investissements stratégiques et les incitations de l'Union européenne

La crise du coronavirus ravive la discussion sur la prise de contrôle d'actifs et de technologies stratégiques européens par des entreprises étrangères. Sur ce registre, c'est aux États membres qu'il revient de protéger au mieux les intérêts industriels qu'ils jugent stratégiques, dans le respect des traités européens³⁸. Ils ont ainsi toute liberté de privilégier l'actionnariat public (y compris *via* des actions spécifiques/*golden shares*), peuvent mettre en place des régimes légaux d'autorisation préalable dans des secteurs jugés sensibles ou stratégiques ou encore favoriser l'adoption de statuts commerciaux rendant difficiles les prises de contrôle externes (tel le statut en commandite ou les statuts mutualistes).

La Commission européenne incite depuis plusieurs années l'ensemble des États membres à se doter de régimes légaux d'autorisation préalable³⁹, y compris après la mise en place d'un « mécanisme européen de filtrage » entré en vigueur en mars 2019⁴⁰. À la faveur de la crise du Covid-19, elle a émis des lignes directrices pour encourager les États membres à effectuer un tel filtrage dans les secteurs de la recherche médicale, des biotechnologies et des infrastructures de recherche, tout en appelant à nouveau l'ensemble des pays de l'Union européenne à se doter d'outils protecteurs en matière d'investissements étrangers (seuls treize des vingt-sept pays de l'Union européenne en disposent à ce stade⁴¹). Dans ce contexte, un durcissement probable des conditions d'investissement d'acteurs chinois en Europe devra être mis en œuvre à l'aune des contre-mesures éventuelles prises vis-à-vis des investissements européens en Chine. Cela est d'autant plus important à l'heure où le retrait américain peut les rendre plus désirables, notamment pour les pays qui n'accueillent pas beaucoup d'investissements étrangers et hésitent à imposer des restrictions à cet égard.

38. Sur cet enjeu, voir Yves Bertoncini, « La protection des intérêts stratégiques dans l'Union européenne : une voie étroite ? », *La Note de veille*, n° 161, Centre d'analyse stratégique, décembre 2009 (<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/noteveille161vf.pdf>).

39. Voir Commission européenne, « Accueillir les investissements directs étrangers tout en protégeant les intérêts essentiels », 13 septembre 2017 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0494&from=EN>).

40. Voir « Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union », 20 février 2019 (<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/PE-72-2018-INIT/fr/pdf>).

41. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Pologne et du Portugal. La France a ainsi décidé fin avril 2020 d'ajouter le secteur des biotechnologies (et donc des vaccins) à la douzaine de secteurs pour lesquels une éventuelle prise de contrôle extra-européenne est soumise à autorisation. Il a été aussi décidé d'abaisser à 10% des droits de vote le seuil de détention à partir duquel un investisseur non européen doit déposer une demande d'autorisation préalable à Bercy.

III. LES OUTILS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE POLITIQUE COMMERCIALE : LA VISCOSITÉ DES ÉCHANGES COMME AIGUILLON DES RELOCALISATIONS ?

La localisation ou la relocalisation d'investissements en France et en Europe découlent d'arbitrages économiques qui sont très sensibles à des considérations internationales : dès lors, quelles sont les incitations commerciales, tarifaires ou normatives susceptibles d'inciter les investisseurs à orienter ou à réorienter leur capital et leurs productions vers l'Union européenne ?

Compétence exclusive de l'Union, la politique commerciale constitue à cet égard un outil majeur, puisqu'elle façonne nos relations avec des pays à la fois concurrents et partenaires et qu'elle définit ainsi le cadre dans lequel les investisseurs européens doivent rendre leurs arbitrages. C'est donc sur ce registre commercial que doivent être identifiés les outils communautaires, existants ou à créer, susceptibles de favoriser un mouvement de (re)localisations, dans un contexte qui semble propice à l'affirmation des préférences collectives européennes et à une plus grande viscosité des échanges internationaux.

1. Les outils de la politique commerciale européenne : un impact ambivalent

À ce jour, l'Union européenne a conclu environ 175 accords commerciaux couvrant une part importante des régions du monde, mais laissant de côté quelques grands pays comme les États-Unis, la Chine et l'Inde⁴². Elle négocie actuellement l'approfondissement de certains de ces accords ainsi que la conclusion de nouveaux accords commerciaux – ce qui ouvre la voie aux arbitrages présentés ci-après.

L'utilité de cibler les accords commerciaux non encore en vigueur

Des accords commerciaux de l'Union européenne déjà en vigueur pourraient être renégociés et améliorés ; c'est en cours, par exemple, pour les accords Union européenne-Mexique et Union européenne-Chili, afin de renforcer l'accès aux marchés respectifs. Les amender afin qu'ils favorisent des relocalisations potentielles supposerait l'assentiment des pays concernés mais aussi l'approbation d'une majorité qualifiée des États membres de l'Union européenne et d'une majorité des parlementaires européens.

42. Les principaux accords commerciaux de l'Union européenne portent notamment sur ses relations avec la Norvège, la Suisse, la Corée du Sud, le Japon, le Mexique, les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine et les Pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Cette approbation ne semble guère aisée d'un point de vue politique, de sorte que l'attention doit davantage se porter sur les accords commerciaux en cours de négociation ou de ratification⁴³.

Il importe à cet égard de souligner que les ratifications peuvent être à la fois requises au niveau communautaire, pour les parties de l'accord correspondant à des compétences exclusives de l'Union européenne (notamment la fixation des tarifs douaniers), mais aussi au niveau des États membres, pour les parties de l'accord correspondant à des compétences nationales ou régionales (par exemple en matière de protection des investissements). Dès lors, il n'est pas rare que des accords commerciaux de l'Union européenne puissent être ratifiés par le Conseil et le Parlement européen, puis entrer provisoirement en vigueur dans leur dimension communautaire⁴⁴, alors que l'application des éléments de l'accord relevant des compétences des États est suspendue à la ratification de l'ensemble des parlements nationaux de l'Union européenne⁴⁵.

Les principaux accords commerciaux de l'Union européenne en cours de négociation ou de ratification

Principales négociations en cours	
Royaume-Uni (post-Brexit), États-Unis, Chili, Japon (protection des investissements), ASEAN, Thaïlande, Indonésie, Philippines, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, pays candidats à l'Union européenne	
Principales ratifications récentes ou en cours	
Par l'Union européenne	Canada (OK depuis 2017), Japon (OK depuis 2019), Vietnam (OK depuis 2020), Mexique (à venir), Mercosur (à venir)
Par les États membres	Canada, Ukraine, Singapour (protection des investissements), Mercosur, Mexique

Source : Commission européenne
https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/december/tradoc_118238.pdf, Yves Bertoncini.

43. Pour une vue synthétique des accords commerciaux de l'Union européenne, voir Alain Hervé, « L'Union européenne et son modèle de régulation des relations commerciales internationales », *Question d'Europe*, n° 554, Fondation Robert-Schuman, 14 avril 2020 (www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-554-fr.pdf).

44. Le « provisoire » européen peut durer d'autant plus longtemps qu'il n'y a étrangement pas de délai minimum fixé pour la ratification nationale des parties de l'accord couvrant des compétences étatiques.

45. À titre d'exemple, l'accord Union européenne-Canada (dit « Ceta ») est aujourd'hui entré en vigueur dans sa dimension communautaire suite à un vote favorable du Parlement européen et du Conseil, mais n'a pour l'instant été ratifié que par la moitié des États membres (voir Conseil de l'Union européenne, « Comprehensive Economic and Trade Agreement [CETA] between Canada, of the one part, and the European Union and its Member States, of the other part », www.consilium.europa.eu/en/documents-publications/treaties-agreements/agreement/?id=2016017).

Droits de douane et quotas : des armes à double tranchant

En théorie, l'Union européenne a la possibilité de protéger certains secteurs et entreprises grâce aux droits de douane et aux quotas qu'elle peut appliquer à certains produits, aux barrières non tarifaires qu'elle peut imposer (normes sanitaires et techniques par exemple) et *via* les règles qu'elle définit en matière de services et d'investissement. L'usage de ces outils pourrait conduire à rapatrier vers notre continent des investissements productifs actuellement hors d'Europe, s'il apparaissait aux entreprises concernées que leur importation vers l'Union européenne devient trop coûteuse ou complexe.

C'est en recourant à des droits de douane que l'Europe a protégé son agriculture depuis les origines de sa construction, contribuant ainsi à l'autonomie alimentaire des Européens, même si la préférence communautaire pratiquée en la matière s'est largement érodée depuis les années 1960⁴⁶. Les tentatives de démantèlement de cette protection communautaire suscitent des levées de bouclier récurrentes en France, comme l'ont encore récemment confirmé les négociations et la conclusion des accords Union européenne-Mercosur et Union européenne-Canada. Pour autant, elles sont envisagées par tous les pays et acteurs de l'Union européenne qui préféreraient accéder à des produits agricoles extra-européens moins chers, tout en améliorant en contrepartie leurs exportations de biens et services vers les pays partenaires. Dans le domaine agricole, c'est donc plutôt le maintien des droits de douane existants qui est en débat, dès lors que nombre des pays de l'Union européenne et de ses partenaires commerciaux militent pour leur baisse. L'imposition de droits de douane supplémentaires dans ce secteur, qui entraînerait la relocalisation d'investissements agro-alimentaires sur notre continent, paraît dès lors difficile à envisager d'un point de vue politique.

Les droits de douane et les quotas pratiqués par l'Union ont aujourd'hui quasiment disparu en matière industrielle, sur la base d'accords commerciaux ayant eux aussi pour objectif de faciliter l'importation de produits étrangers meilleur marché et de permettre l'exportation de produits européens vers les pays partenaires. C'est cette ouverture commerciale de l'Europe en matière industrielle, dans le cadre des règles et des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a permis la mise en place de chaînes de valeur très fortement internationalisées (ce qui les a également rendues plus vulnérables aux bouleversements induits par la pandémie). C'est dans ce contexte qu'est évoqué le retour à des droits de douane plus élevés, ou à des quotas dans certains secteurs, afin de favoriser la production sur le sol européen. Ce mouvement de fermeture commerciale pourrait certes bénéficier aux secteurs concernés, une fois leur caractère stratégique établi, mais il aurait sans doute des coûts non négligeables. En effet, d'une part, il renchérirait l'accès

46. Sur ce sujet, voir Yves Bertoncini et Céline Mareuge, « La préférence communautaire, un choix collectif en évolution », *La Note de veille*, n° 75, Centre d'analyse stratégique, 1^{er} octobre 2007 [<http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/noteveille75.pdf>].

à des composantes indispensables à la fabrication de maints produits sur notre continent, et donc le coût final des productions européennes, largement fondées sur un commerce international intra-firmes⁴⁷. D'autre part, ces coûts pourraient augmenter si les pays visés décidaient eux aussi, en rétorsion, d'augmenter leurs droits de douane et leurs quotas au détriment des produits européens, dans le prolongement des tensions et des hausses ponctuelles déjà décidées par l'administration Trump.

Ce scénario est particulièrement redouté par l'Europe, plus ouverte économiquement que ses principaux concurrents : les importations représentent ainsi plus de 40 % du PIB de la zone euro contre environ 20 % du PIB aux États-Unis et en Chine. Le président Trump a pu adopter cette stratégie principalement pour deux raisons : d'abord parce que son élection et sa réélection éventuelle dépendent largement des scores obtenus dans quelques États clés ayant des intérêts industriels défensifs bien précis, par exemple en matière automobile ou métallurgique (comme c'est le cas au Michigan, au Wisconsin ou en Pennsylvanie) ; ensuite parce que les États-Unis sont moins dépendants du reste du monde. Il est douteux qu'un tel scénario soit possible politiquement dans l'Union européenne compte tenu de son ouverture économique et dans la mesure où la plupart de ses États pensent bénéficier de la mondialisation commerciale. Pour qu'il advienne, il faudrait à tout le moins convaincre une majorité qualifiée des États d'y souscrire, ainsi qu'une majorité de parlementaires européens, sans oublier la majorité des commissaires européens susceptibles de proposer une telle perspective.

Les outils de défense commerciale y compris anti-dumping

C'est vers d'autres outils de la politique commerciale qu'il est possible de se tourner pour défendre les intérêts européens et encourager d'éventuelles relocalisations, et d'abord vers ceux de la défense commerciale. Il s'agit pour cela de considérer qu'infliger davantage de taxes ou de sanctions à des entreprises ou filiales établies hors du marché unique pourrait les inciter à davantage localiser leurs productions en Europe.

L'Union taxe déjà les importations en provenance d'entreprises étrangères pratiquant le dumping commercial lorsqu'il est constaté, après enquête de la Commission européenne, qu'elles vendent leurs produits en Europe en dessous de leurs coûts de production. C'est dans le même esprit que les autorités communautaires, nationales et locales peuvent invoquer une clause de protection lors de l'attribution de leurs marchés publics en cas d'offre manifestement atypique (présumée trop peu chère) présentée par une entreprise étrangère.

47. Les stratégies commerciales pénalisant les importations de biens intermédiaires pour les entreprises domestiques ont donc vocation à être assorties d'allègements fiscaux pour ces entreprises. Voir Alan J. Auerbach, « Demystifying the Destination-Based Cash-Flow Tax », Working Paper no 23881, NBER, septembre 2017 (www.nber.org/papers/w23881).

Bien que les outils dont dispose l'Union européenne pour corriger des situations avérées de concurrence déloyale ont déjà été modernisés en 2017 et 2018, la Commission européenne a proposé en juin 2020 des ajustements complémentaires en matière de pratiques anti-subsventions, *via* un Livre blanc visant à mieux tenir compte de l'impact négatif des subventions étrangères pour les entreprises et investisseurs de l'Union européenne⁴⁸. Ce Livre blanc propose à la fois :

- un instrument général de contrôle du marché afin d'identifier toutes les situations de marché dans lesquelles des subventions étrangères peuvent entraîner des distorsions au sein du marché unique. Si l'existence d'une subvention étrangère est établie, des paiements réparateurs et des mesures correctives pourraient être imposés ;
- un outil visant à lutter spécifiquement contre les distorsions dues à des subventions étrangères facilitant l'acquisition d'entreprises de l'Union européenne, soit de manière directe lorsqu'un État extra-européen lie une subvention à une acquisition donnée, soit de manière indirecte lorsqu'il accroît de fait la puissance financière de l'acquéreur. Il s'agirait désormais pour les entreprises non européennes bénéficiant d'un soutien financier de la part d'autorités de pays tiers de notifier leurs projets d'acquisitions d'entreprises de l'Union européenne. Sur cette base, il serait possible aux Européens de demander à remédier de manière effective à la distorsion de concurrence ou d'interdire l'acquisition ;
- un « mécanisme » dans le cadre duquel les soumissionnaires extracommunautaires des marchés publics européens devraient informer le pouvoir adjudicateur des contributions financières reçues de la part de pays tiers. Si les autorités compétentes en matière de passation des marchés et de surveillance déterminaient qu'une subvention étrangère a faussé la procédure de passation de marché, le soumissionnaire étranger concerné en serait exclu ;
- des moyens pour traiter les avantages indus liés à des subventions étrangères dans le cas des demandes de soutien financier de l'Union européenne, dans le même esprit que le mécanisme prévu pour l'octroi des marchés publics.

Il faudra attendre 2021 pour savoir quelles propositions juridiques découleront des consultations et débats suscités par ce Livre blanc sur les subventions étrangères et évaluer leur impact sur la réduction des distorsions de concurrence internationales que subissent les entreprises européennes. Dans cette perspective, il importe d'ores et déjà de noter qu'il mentionne aussi le « critère d'examen de l'intérêt de l'Union européenne », ce qui

48. Commission européenne, « Livre blanc relatif à l'établissement de conditions de concurrence égales pour tous en ce qui concerne les subventions étrangères », 17 juin 2020 (https://ec.europa.eu/competition/international/overview/foreign_subsidies_white_paper_fr.pdf).

signifie notamment que les décisions politiques n'ont pas vocation à reposer uniquement sur l'intérêt des entreprises européennes concernées, mais aussi sur d'autres intérêts et considérations. En matière d'accès aux marchés publics, il est par exemple à prévoir que les Européens hésiteront à accorder une forme de préférence communautaire aux entreprises européennes, que ce soit à titre de sanctions anti-subsidations ou sous la forme d'un *Buy European Act*. L'énorme dégradation de leurs comptes publics liée à la crise du Covid-19 les incitera en effet à ne pas écarter par principe des offres extra-européennes moins coûteuses, et donc avantageuses aux yeux des contribuables des États membres. C'est aussi une « réciprocité positive » que les Européens vont d'abord rechercher, c'est-à-dire un meilleur accès aux marchés publics des pays extra-européens, davantage qu'une réciprocité punitive.

L'enjeu des normes d'origine des produits et services

L'Union européenne s'efforce constamment d'obtenir le respect par ses partenaires commerciaux de l'indication d'origine géographique des produits européens (par exemple « Champagne » et « Cognac »), afin de protéger et de promouvoir leurs productions et exportations vers le reste du monde⁴⁹. Ce respect contribue à maintenir ces productions sur notre continent et à dissuader des investisseurs extra-européens de les développer à mauvais escient ailleurs.

Le contrôle effectif de l'origine géographique des produits et services vendus en Europe est moins souvent évoqué, alors qu'il pourrait lui aussi avoir des incidences sur le comportement des producteurs, voire des consommateurs⁵⁰. Hors secteur agricole, l'Union européenne n'impose pas le marquage de l'origine des produits qui, lorsqu'il est pratiqué, est lui-même concurrencé par une multitude de marquages à dimension non géographique (normes, labels, étiquettes commerciales, etc.). Imposer un tel marquage « *made in France* » ou « *made in the EU* » et assimiler la fraude au marquage de l'origine à de la contrefaçon aurait sans doute des effets positifs pour les investissements sur notre continent. Cela offrirait aux consommateurs une traçabilité qui pourrait les inciter à privilégier des productions européennes.

Favoriser les relocalisations industrielles sur notre continent pourrait enfin conduire à revoir les règles déterminant l'origine européenne ou extra-européenne de tel ou tel produit, règles sur la base desquelles sont appliqués ou non les droits de douane, les contingentements et autres barrières commerciales

49. Les indications géographiques prévues par l'Union européenne sont les appellations d'origine protégées (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP) pour les produits agricoles, les denrées alimentaires et les vins, ainsi que les indications géographiques (IG) pour les spiritueux et les vins aromatisés. Les accords commerciaux conclus par l'Union européenne protègent des centaines d'entre elles.

50. Sur cet enjeu, voir Yves Jégo, « En finir avec la mondialisation anonyme. La traçabilité au service des consommateurs et de l'emploi », rapport au président de la République française, mai 2010 (www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/104000213.pdf).

fixées par l'Union européenne. Le bien concerné est en effet considéré comme national et européen lorsque sa valeur ajoutée principale y a été produite (à hauteur d'au moins 45 %) et lorsque les composants importés ne dépassent pas un seuil déterminé⁵¹. Dès lors que l'évolution de ces seuils a contribué à favoriser la fragmentation internationale des chaînes de production et certaines délocalisations, il est possible que leur ajustement favorise certaines relocalisations à moyen terme – pour autant qu'il soit accepté par les entreprises et États concernés.

Le défi de l'application effective de la politique commerciale de l'Union européenne

Les ajustements juridiques présentés doivent être complétés par des mesures très concrètes visant à rendre leur application effective et donc à renforcer l'efficacité des outils européens de nature commerciale. Le Brexit et la conclusion programmée d'un accord sur les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ont contribué à une prise de conscience de cette nécessité, qu'il s'agit d'étendre à l'ensemble des relations commerciales de l'Europe.

La création à l'été 2020 d'un poste de chef de l'application des législations commerciales (*Chief Trade Enforcement Officer*) est à cet égard une avancée bienvenue pour garantir la mise en œuvre des accords commerciaux de l'Union européenne, tant au sein de l'union douanière que chez ses partenaires. Ce haut fonctionnaire ayant rang de directeur général adjoint de la direction générale du commerce de la Commission européenne pourra ainsi aider les exportateurs de l'Union européenne à tirer le meilleur parti de l'ouverture des marchés tiers et s'assurer que les importations s'effectuent conformément aux termes des accords bilatéraux.

Il convient également d'accroître les ressources humaines dont dispose la Commission européenne pour activer ses outils de défense commerciale, afin d'accélérer les procédures d'examen et de sanction, qui sont beaucoup plus longues qu'aux États-Unis. Il serait aussi utile de simplifier les procédures de saisine de la Commission européenne en cas de soupçon de concurrence déloyale, afin de faciliter l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire aux outils de défense commerciale⁵².

51. La valeur ajoutée correspond alors à la différence entre le prix départ usine en Europe et la valeur des matériaux non originaires importés et utilisés dans la production sur notre continent.

52. Sur ce sujet, voir Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, *L'Europe face aux nationalismes américains et chinois (2). Les pratiques anti-concurrentielles étrangères* (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/12/169_II_EUROPE-NAT-ECO_2019-12-02_w.pdf) et *L'Europe face aux nationalismes américains et chinois (3). Défendre l'économie européenne par la politique commerciale* (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2019/12/169_III_EUROPE-NAT-ECO_2019-12-02_w.pdf), Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019.

Le même objectif d'application effective des décisions de l'Union européenne en matière commerciale appelle enfin à affecter davantage de douaniers aux contrôles de nos échanges avec le reste du monde – ce qui suppose des recrutements au niveau des États, puisque ce sont des douaniers nationaux qui exercent cette mission de service public pour le compte de l'Union européenne. Ce renforcement des ressources humaines doit permettre de mieux appliquer le code des douanes communautaire⁵³ et bénéficier aussi bien au contrôle des tarifs appliqués qu'à celui des données attestant de l'origine géographique des produits, ainsi qu'au respect de leur conformité aux normes européennes – qui constituent un autre vecteur de relocalisations potentielles. Là encore, le mouvement suscité par le Brexit a vocation à être complété de manière plus large.

2. L'affirmation des préférences collectives européennes, barrières non tarifaires au commerce international

Les accords commerciaux conclus par l'Union européenne prévoient traditionnellement l'obligation de respecter les normes communautaires afin de pouvoir vendre ses produits et services aux Européens. Le pouvoir de marché de l'Union européenne lui permet en effet d'imposer des normes et standards conformes aussi bien à sa conception de la précaution qu'à ses intérêts économiques. Si les normes communautaires en la matière ont avant tout pour but de traduire les préférences collectives des Européens, notamment en vue de protéger leur santé, elles compliquent *de facto* l'accès des entreprises et produits non européens à nos marchés, et donc favorisent le développement d'une offre européenne plus forte sur notre continent. Ce « précautionnisme » européen, selon l'expression de Pascal Lamy⁵⁴, peut dès lors contribuer à la consolidation et au développement d'investissements productifs en France et en Europe, surtout s'il est porté par une dynamique politique forte en matière environnementale et climatique.

La conformité aux normes techniques, sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne

Le « précautionnisme » européen est particulièrement actif dans le secteur agricole, où les normes sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne contribuent à préserver l'avantage comparatif des produits de notre continent. Certaines de ces normes européennes, réelles ou fantasmées, défraient parfois la chronique (celles sur la taille des concombres ou la courbure des bananes, par exemple), sans que leurs détracteurs perçoivent qu'elles ont à la fois pour

53. Règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil du 12 octobre 1992 établissant le code des douanes communautaire, *Journal officiel des Communautés européennes*, n° L 302, 19 octobre 1992 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31992R2913&from=FR>).

54. Voir « Pascal Lamy : "Le Covid-19 va accélérer le passage du protectionnisme au précautionnisme" », propos recueillis par Julien Bouissou, *Le Monde*, 9 avril 2020.

fonction de permettre la libre circulation sur notre continent de produits adaptés aux préférences des consommateurs européens mais aussi pour effet de compliquer l'accès des producteurs extra-européens. L'interdiction d'exporter du bœuf aux hormones ou du poulet chloré vers l'Union européenne fait ainsi office de protectionnisme non tarifaire vis-à-vis de pays comme les États-Unis ou le Canada. Cela explique pourquoi l'accord Union européenne-Canada bénéficie largement aux exportations agricoles européennes, dans la mesure où les producteurs canadiens ne sont pas en mesure de nous vendre des produits conformes à nos standards. Ces normes et standards peuvent dès lors inciter les investisseurs européens et extra-européens à (re)localiser leurs sites de production dans l'Union européenne afin d'accéder plus facilement à la demande finale.

L'affirmation des normes environnementales européennes

L'affirmation des normes européennes est aujourd'hui portée par une nouvelle dynamique politique environnementale et climatique, qui a également vocation à avoir des conséquences en matière commerciale. C'est dans cette optique que la France et les Pays-Bas ont ainsi appelé à durcir la stratégie commerciale de l'Union européenne vis-à-vis des pays suspectés de ne pas contribuer suffisamment au développement durable et à la lutte contre le changement climatique⁵⁵. Ils appellent également au renforcement des chapitres sur le développement durable dans les accords commerciaux de l'Union européenne, notamment *via* l'insertion de l'Accord de Paris comme élément essentiel auquel doivent obligatoirement se conformer nos partenaires internationaux⁵⁶, au même titre que le respect des droits de l'homme.

Pour faciliter la transition de l'Union européenne vers une économie bas carbone, la France et les Pays-Bas plaident pour la mise en place d'outils européens permettant de lutter contre la concurrence déloyale d'entreprises soumises à des limitations d'émissions de gaz à effet de serre moins rigoureuses. Sur ce sujet, les conclusions du Conseil européen des 17-21 juillet 2020 consacré au plan de relance de l'Union européenne indiquent que « la Commission présentera des propositions relatives à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières⁵⁷ » au premier semestre 2021, en vue de son introduction au plus tard le 1^{er} janvier 2023, et que, « dans le même esprit, la Commission présentera une proposition relative à un système révisé d'échange de quotas d'émission, éventuellement étendu à l'aviation et au transport maritime⁵⁸ ».

55. Voir Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, « Non-papier de la France et des Pays-Bas sur le commerce, ses conséquences en matière socioéconomique et de développement durable », 13 mai 2020 (<https://ue.delegfrance.org/non-papier-de-la-france-et-des>).

56. Sur ce point, il reste à préciser si le respect de l'Accord de Paris doit seulement être imposé pour tous les accords commerciaux de l'Union européenne ou seulement pour les accords de partenariat global.

57. Conseil européen, « Réunion extraordinaire du Conseil européen (17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020) – Conclusions », art. cit., A29, p. 8.

58. *Ibid.*

Il reste à confirmer que la taxation des importations européennes pour des motifs climatiques ne sera pas jugée discriminatoire en l'absence de règles claires et admises au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qu'elle ne donnera pas lieu à des recours juridiques. À défaut, un système mondial de « certification bas-carbone », sur un principe similaire à celui des normes ISO, pourrait être appliqué secteur par secteur aux entreprises européennes et à toutes celles qui exportent vers l'Union européenne afin de rétablir les conditions d'une concurrence plus juste et respectueuse du climat.

Au total, l'ensemble de ces outils visant à mieux lutter contre la dégradation de l'environnement pourrait avoir un impact non négligeable sur la localisation d'activités productives sur le sol européen. Ces outils devront être utilisés avec la claire conscience que le coût des produits concernés sera sans doute plus élevé que celui des produits aujourd'hui importés, mais aussi que les partenaires commerciaux visés pourront adopter des contre-mesures visant des intérêts économiques européens.

Le respect des droits fondamentaux au travail

L'Union européenne s'est engagée à respecter la déclaration sur les droits fondamentaux au travail adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1998, qui prévoit notamment l'interdiction du travail forcé et obligatoire et du travail des enfants⁵⁹. Le respect des droits de l'homme et l'engagement pour la non-prolifération d'armes de destruction massive sont par ailleurs aujourd'hui les deux éléments essentiels que doivent respecter tous les pays signataires d'accords commerciaux avec l'Union européenne, même s'ils sont parfois peu mis en exergue (comme dans l'accord Union européenne-Vietnam).

Certaines sanctions commerciales ont déjà été prises par l'Europe sur cette base, notamment dans le cadre de son accord avec la Biélorussie⁶⁰, au regard de la dégradation de la situation politique dans ce pays, mais elles restent assez rares. La dénonciation des conditions dans lesquelles certains produits sont exportés depuis le Xinjiang chinois, alors qu'ils sont soupçonnés d'être basés sur le travail forcé imposé aux Ouïghours, montre combien le respect des droits de l'homme dans le travail, au sens large, pourrait lui aussi servir d'aiguillon à la restriction du commerce européen avec tel ou tel pays, et donc être *in fine* favorable à la (re)localisation d'activités productives sur notre continent – à moins bien sûr que les entreprises concernées localisent leurs investissements dans d'autres pays tiers. Nul doute que le chef de l'application des législations commerciales récemment nommé par la Commission européenne pour s'assurer de l'application effective des accords commerciaux conclus par l'Union européenne ne manque d'être sollicité sur ce registre.

59. « Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi », 18 juin 1998 (www.ilo.org/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm).

60. Direction générale du Trésor, « Biélorussie, mesures restrictives », Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, 23 juillet 2020 (www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/bielorussie).

CONCLUSION

Au terme de cette présentation des principaux outils européens susceptibles d'avoir une incidence sur les relocalisations d'activités économiques, il est possible de dresser un état des lieux à la fois ambivalent et encourageant.

Ambivalent, car c'est au niveau national que doivent être prises une large part des décisions favorisant la localisation des activités productives afin d'améliorer ou de compenser les avantages et handicaps spécifiques à tel ou tel pays. Ambivalent, encore, puisque les relocalisations vers notre continent ne sont qu'une option parmi d'autres pour les entreprises concernées. Ambivalent car, enfin, l'ajustement des orientations et des politiques de l'Union européenne en la matière nécessite par nature une forme de consensus pas toujours en ligne avec les idées traditionnellement formulées dans un pays comme la France⁶¹.

Cet état des lieux peut également être considéré comme encourageant puisqu'il rappelle que la France a une grande partie de son destin en mains en matière économique et industrielle, et qu'il lui appartient de faire les choix les plus adaptés. Encourageant, encore, parce qu'il souligne que de nombreux outils européens sont disponibles ou en cours de création pour favoriser la localisation d'activités productives sur notre continent, dont certaines en France. Encourageant, enfin, parce que l'usage de ces outils pourrait sembler plus envisageable à l'aune des dynamiques environnementales et géopolitiques qui sont désormais à l'oeuvre.

Depuis le début de la crise du Covid-19, le président de la République française a parfois semblé entretenir le flou quant à l'équilibre à établir entre échelon national et échelon européen pour la relocalisation d'activités productives⁶², alors même que notre « marché intérieur » est celui établi par le traité de Rome, dont nous avons accepté les règles et dont nous bénéficions. C'est en conciliant de manière harmonieuse usage des outils nationaux et mobilisation des outils de l'Union européenne qu'on pourra le plus efficacement renforcer la localisation d'activités productives sur notre sol dans le monde de l'après-coronavirus, qui sera toujours plein d'opportunités mais aussi de plus en plus instable et adverse.

61. Le plan de relance franco-allemand présenté le 18 mai 2020 formalise une convergence des deux pays sur nombre d'enjeux évoqués dans cette étude, en matière de « souveraineté sanitaire » comme de « souverainetés économiques et industrielles » de l'Union européenne. Voir « Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus », art. cit.

62. Lors de son allocution télévisée du 13 avril 2020, Emmanuel Macron a ainsi déclaré qu'« il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française » [« Adresse aux Français, 13 avril 2020 », www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/04/13/adresse-aux-francais-13-avril-2020] et, le 26 mai, il a présenté sa stratégie de sauvetage du secteur automobile français comme un « plan de souveraineté industrielle automobile, qui a vocation à relocaliser de la valeur ajoutée » [« Plus verte et plus compétitive : notre plan de soutien à la filière automobile », www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/26/plus-verte-et-plus-competitive-notre-plan-de-soutien-a-la-filiere-automobile].

SÉRIE « RELOCALISER - DÉCARBONER - RAPATRIER »







FONDATION pour l'INNOVATION POLITIQUE
fondapol.org



COVID-19
UNITED STATES, CHINA AND RUSSIA
GREAT POWERS WORRY
PUBLIC OPINION

Comparative analysis: Austria • France • Germany • Italy • New Zealand • Sweden • United Kingdom

Victor Delage • June 2020
Contribution # 2

Attitudes ON COVID-19
- a comparative study -

AFD ANR UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY INSTITUT POLITIQUE DE PARIS PIRELLA GÖTTSCHE LOWE SciencesPo

FONDATION pour l'INNOVATION POLITIQUE
fondapol.org



COVID-19
ESTADOS UNIDOS, CHINA, RÚSSIA
GRANDES POTÊNCIAS
PREOCUPAM
OPINIÃO PÚBLICA

Realité comparée: Allemagne • Australie • France • Italie • Nouvelle Zélande • Royaume-Uni • Suède

Victor Delage • junho de 2020
Artigo #2

Attitudes ON COVID-19
- a comparative study -

AFD ANR UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY INSTITUT POLITIQUE DE PARIS PIRELLA GÖTTSCHE LOWE SciencesPo

FONDATION pour l'INNOVATION POLITIQUE
fondapol.org



COVID-19
ÉTATS-UNIS, CHINE, RUSSIE
LES GRANDES PUISSANCES
INQUIÈTENT L'OPINION

Étude comparative : Allemagne • Australie • France • Italie • Nouvelle Zélande • Royaume-Uni • Suède

Victor Delage • juin 2020
Contribution # 2

Attitudes ON COVID-19
- a comparative study -

AFD ANR UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY INSTITUT POLITIQUE DE PARIS PIRELLA GÖTTSCHE LOWE SciencesPo

FONDATION pour l'INNOVATION POLITIQUE
fondapol.org



كوفيد-19
الصين، الولايات المتحدة وروسيا
القوى الكبرى تقلق الرأي العام

تحليل مقارنة ألمانيا - فرنسا - إيطاليا - نيوزيلندا - المملكة المتحدة - السويد

فيكتور ديلاج، جوان 2020
مساهمة #2

Attitudes ON COVID-19
- a comparative study -

AFD ANR UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY INSTITUT POLITIQUE DE PARIS PIRELLA GÖTTSCHE LOWE SciencesPo

FONDATION pour l'INNOVATION POLITIQUE
fondapol.org



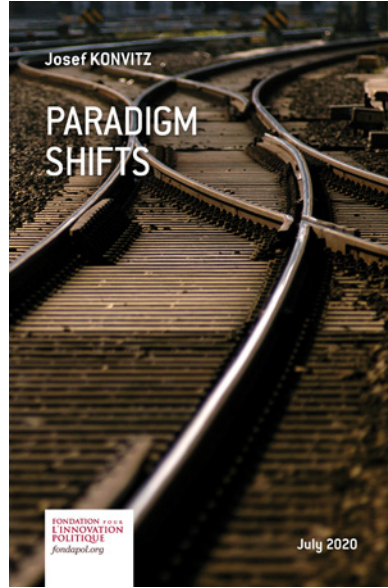
新冠肺炎
美国、中国和俄罗斯
大国引发公众焦虑

--- 对德国、奥地利、法国、意大利、新西兰、英国和瑞典的比较分析

Victor Delage • 2020年六月
文章 #2

Attitudes ON COVID-19
- a comparative study -

AFD ANR UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY INSTITUT POLITIQUE DE PARIS PIRELLA GÖTTSCHE LOWE SciencesPo





NOS PUBLICATIONS

Relocaliser la production après la crise ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 72 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 60 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 56 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 44 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 84 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote europe écologie-les verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 48 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 17 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, mai 2020, 64 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, mai 2020, 56 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 48 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 64 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 64 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 68 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 60 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 56 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)***Défendre l'économie européenne par la politique commerciale***

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 76 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)***Les pratiques anticoncurrentielles étrangères***

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 64 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)***Politique de concurrence et industrie européenne***

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 60 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 68 pages

2022 le risque populiste en FranceUn indicateur de la protestation électorale
Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages***La cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »***

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 72 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 76 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 46 pages

Campements de migrants sans-abri : comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 68 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électeurs comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,
volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages
Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 52 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères,
janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

Le christianisme et la modernité européenne [2].***Comprendre le retour de l'institution religieuse***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Le christianisme et la modernité européenne [1].***Récuser le déni***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

Les géants du numérique [2] : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

Les géants du numérique [1] : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

Les Suédois et l'immigration [2] : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Les Suédois et l'immigration [1] : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

Les addictions chez les jeunes [14-24 ans]

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

France : combattre la pauvreté des enfants
Julien Damon, mai 2018, 48 pages

Que pèsent les syndicats ?
Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes
Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous
Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun
Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme
Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc
Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme
Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite
Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage
Faÿçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?
Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015
Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne
Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !
Faÿçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie
Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés
Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances
Mehdi Ghourigate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dettes publiques : la mesurer, la réduire
Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière
Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle
Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

Innovation politique 2016

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (xx^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

Refonder l'audiovisuel public.

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

Innovation politique 2015

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.

François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sinié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La mobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

Innovation politique 2013

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

L'opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :
une réponse à la crise de la mondialisation ?***

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo.***

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands
sur trois priorités de la présidence française de l'UE***

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS** (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable** (report possible durant 5 ans); **au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

RELOCALISER EN FRANCE AVEC L'EUROPE

Par Yves *BERTONCINI*

La crise du coronavirus a mis en évidence une dépendance extérieure excessive des Européens en matière sanitaire. D'ores et déjà, ce constat a entraîné des annonces de relocalisation de certaines productions en France et en Europe. Ces relocalisations, qui dépendent avant tout des entreprises, pourraient toutefois être limitées dès lors qu'elles ne sont qu'une option économique parmi d'autres. Dans un contexte géopolitique nouveau, elles pourraient également être encouragées par les autorités publiques, nationales et européennes. Il revient d'abord à la France de prendre les bonnes décisions afin de renforcer son attractivité, au même titre que ses partenaires européens.

L'Union européenne, quant à elle, dispose d'une série d'outils économiques, financiers et industriels qui sont autant d'atouts pour attirer les investisseurs, notamment grâce au marché unique. Compétence exclusive de l'Union européenne, la politique commerciale doit également contribuer à dessiner le cadre juridique et politique dans lequel opèrent les investisseurs. C'est sur ce registre commercial que doivent être identifiés les outils communautaires, existants ou à créer, susceptibles de favoriser un mouvement de relocalisations, dans un contexte propice à l'affirmation des préférences collectives européennes. Afin de renforcer le retour ou l'installation d'activités productives sur son sol, la France doit donc concilier usage résolu des outils nationaux et mobilisation consensuelle des outils européens.

Les médias

fondapol.tv

ГРОП ЛИБРАЕ
Une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



978 2 36408 241 0

ISBN : 978-2-36408-241-0

5€